



RSAI : LES FONDAMENTAUX

Mariama Bouibed

1. Résumé de la formation :

Cette formation centralise les informations essentielles à l'exercice des missions du Référent Santé Accueil Inclusif en lien avec le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants, rôle dévolu aux puéricultrice(-teur)s, médecins et infirmier(e)s sous conditions, et rendu obligatoire pour tous les établissements d'accueil du jeune enfant de France au 1er janvier 2023.

La formation aborde le fonctionnement général des EAJE ainsi que leurs obligations puis elle fait le point sur les missions du RSAI et ses modalités d'interventions (statut, salaire, communiquer sur son offre, horaires...). Elle donne accès aux informations essentielles à l'exercice des fonctions de RSAI et à la mise en place de protocoles :

- Les documents santé nécessaire à l'entrée en EAJE, les vaccinations et leur suivi
- Les maladies infantiles et les maladies saisonnières, les conduites à tenir et les évictions
- La trousse à pharmacie en EAJE, les premiers soins et les protocoles d'urgences
- La prise en soin de l'enfant présentant une hyperthermie
- La prise médicamenteuse en EAJE, une information complète sur les traitements sur ordonnance et les produits ne nécessitant qu'un protocole de soins infirmiers
- L'accueil d'enfant porteur de handicap ou présentant une maladie chronique et la mise en place de PAI
- Le Plan de Maitrise Sanitaire et les exigences d'hygiène en collectivité
- Les essentielles à savoir au sujet de la maltraitance et du protocole en lien

Vous découvrirez des pistes d'actions pour mener à bien l'exercice de vos fonctions ainsi qu'un ensemble de ressources professionnelles pour approfondir certains sujets. Vous pourrez télécharger un guide pratique comportant une vingtaine de fiches techniques de soins, fiches synthèses de pathologies et CAT et de protocoles ainsi que des trames de PAI. Enfin, des quizz, cas concrets et études de situations vous permettront d'appliquer vos nouvelles connaissances pour plus d'aisance sur le terrain.

2. Le public et les pré-requis :

IDE (infirmier(e)s, puéricultrice(-teur), médecins. Cette formation peut aussi être suivi par le directeur ou le gestionnaire d'un EAJE qui souhaiterait en savoir plus sur le rôle du RSAI.

3. Le concepteur :

Mariama Bouibed est infirmière puéricultrice titulaire d'un diplôme universitaire « développement cognitif et social du nourrisson ». Elle est l'autrice de l'ouvrage « Le RSAI un professionnel de santé publique essentiel à notre système de santé ». Elle a été directrice de crèche collective et familiale et a été porteuse d'un projet de création d'une micro-crèche. Une expérience de puéricultrice en PMI a aussi contribué à la conception de cette formation. Elle a développé des compétences pédagogiques grâce à diverses formations de formateurs et à son expérience de 6 ans en poste permanent de formateur en école d'auxiliaires de



puériculture et de puéricultrices et a été directrice pédagogique à l'Ecole du Bien Naitre. Elle est aussi RSAi et animatrice d'ateliers « agir en santé pour mon enfanté et « Conseils en santé globale de la famille ».

4. La méthodologie d'évaluation de l'action :

- ✓ Questionnaire pré-formatif et post-formatif
- ✓ Quizz et/ou étude de cas clinique
- ✓ Questionnaire de satisfaction en fin de formation

5. Les orientations nationales correspondant à la formation :

- décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants

6. Objectifs :

➤ Objectif général :

Identifier et articuler son intervention en tant que Référent Santé Accueil Inclusif au regard des spécificités de fonctionnement de l'EAJE dans lequel il intervient et de son règlement de fonctionnement.

➤ Objectifs opérationnels (les objectifs pédagogiques) :

– Maîtriser les éléments réglementaires concernant son rôle et sa responsabilité dans l'accueil des enfants en collectivité dans un cadre sécurisé et sécurisant

– Savoir établir un protocole de soin impliquant ou non un traitement médical et disposer de trames de protocoles clairs et fonctionnels : *protocole de prise médicamenteuse, prise en soin de l'enfant fiévreux, protocole prévention de la déshydratation, protocole prévention insolation, protocoles en lien avec l'allaitement maternel, protocoles d'urgence, protocole maltraitance, protocole de sortie des enfants, protocoles de mise en sûreté, protocoles d'hygiène liés au plan de maîtrise sanitaire*

– Réactualiser et contextualiser dans le cadre de l'accueil en collectivité d'enfants, les savoirs en matière de maladies infantiles, la prise en soin des enfants qui les présentent et clarifier la notion d'éviction

– Maîtriser la constitution de la trousse à pharmacie de l'établissement et savoir former l'équipe à son utilisation

– Savoir organiser et coordonner l'accueil d'un enfant porteur de handicap ou de maladie chronique au sein de la structure et en assurer le suivi et la bonne adaptation de l'enfant au sein du groupe



7. **Durée de la formation** : 8 heures + facultatif une classe virtuelle de 2hr

8. **Format de la formation** : E-learning – 8 modules

9. Progression pédagogique et structure du parcours

Introduction (30 min) : Présentation des objectifs de formation / Auto-évaluation pré-formation

MODULE 1 : 1 hr

Cadre règlementaire des EAJE et spécificités de fonctionnement des micro-crèches

- Définition, missions, agrément et suivi des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- Les équipes des EAJE
- Les spécificités des micro-crèches
- Le projet d'établissement : projet social, projet éducatif et pédagogique, projet développement durable
- Le règlement de fonctionnement et ses annexes

MODULE 2 : 45 min

Le référent santé et accueil inclusif et ses missions

- Profil du RSAI et temps de présence selon capacité d'accueil de la structure
- Missions
- Limites et contraintes liées au terrain professionnel
- Exemple d'un rétroplanning des actions du RSAI sur l'année
- Statut, convention, contrat et tarifs d'intervention

MODULE 3 : 45 min

Santé individuelle du jeune enfant et accueil en collectivité

- Certificat d'entrée en collectivité et suivi des vaccinations
- Maladies fréquentes en collectivité d'enfant et évictions

MODULE 4 : 45 min

Hygiène et prévention des infections en collectivité

Le Plan de Maitrise Sanitaire
Rappels sur les recommandations



Eco-nettoyage en EAJE

MODULE 5 : 2 heures

Les protocoles relevant du rôle du référent santé accueil inclusif

- Qu'est-ce qu'un protocole ?
- Protocole prise médicamenteuse
- Protocole de prise en soin de l'enfant fiévreux
- Protocole d'urgences médicales
- Rappels sur la maltraitance
- Protocole de sortie
- Protocole de mise en sûreté

MODULE 6 : 1heure 45 min

Organisation et mise en œuvre de l'accueil d'enfants porteurs de handicaps et de maladies chroniques

- Que dit le décret sur l'accueil inclusif ?
- Qu'est-ce qu'un PAI ? Quel est son cadre réglementaire de mise en œuvre ? Comment se décline-t-il sur le terrain ?
- Travail de groupe sur l'organisation de l'accueil d'un enfant présentant un asthme du nourrisson, un enfant diabétique et un enfant en situation de surdité profonde bilatérale appareillé avec l'élaboration de leur PAI

Conclusion / Auto-évaluation de post-formation : 30 min

10. Méthodes et moyens utilisés :

- Plateforme interactive de e-learning accessible 24h/24, 7jr/7 pendant 3 mois à partir de la confirmation de votre inscription.
- Partage de documents, cours en vidéos de notre formatrice experte, podcasts, quizz, infographies interactives, fiches synthèses téléchargeables.
- Alternance de théorie et de mise en pratique par étude de cas concrets.
- Accès à des liens vers des ressources professionnelles. Un guide pratique (trame de protocoles, de PAI et fiches techniques de soins) téléchargeable sur la plateforme.
- Échange par mail ou par téléphone avec votre formateur si besoin.
- Accès à une séance du Club des RSAI: classe virtuelle de 2h de partage d'expériences professionnelles et d'analyse de pratiques.



- Travail de réflexion personnelle sur la mise en place d'un PAI pour :
 - Diabète
 - Asthme
 - Surdit e profonde bilat erale

Un test d' valuation de type QCM sera demand e   chaque stagiaire en d but et en fin de stage.

Tarif : 280 euros